

Offrir plus
d'avantages à ceux
qui prennent soin
de nous, c'est ça
être assurément
humain.



Gabriel,
infirmier.

BÉNÉFICIAIRES DU C.G.O.S

-20%

**SUR VOTRE ASSURANCE AUTO, MOTO,
HABITATION OU ACCIDENTS ET FAMILLE**

la 1^{re} année sur votre 1^{er} contrat souscrit

**50€
OFFERTS***

lors de la 1^{re} échéance annuelle
de ce 1^{er} contrat



*Réductions applicables pour le 1^{er} contrat AUTO PASS ou MOTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents et Famille souscrit entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026 par lequel le bénéficiaire CGOS devient nouveau sociétaire GMF. La réduction de 20 % est valable sur le montant de la première année de cotisation (hors droit d'entrée, frais d'échéance et frais de mensualisation). Offres non cumulables avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, MOTO PASS, habitation DOMO PASS, habitation AMPHI PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr et disponibles dans les agences GMF.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et / ou GMF VIE et / ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Julien Magre - Réf. : 0186.5 - Janvier 2026. Ne pas jeter sur la voie publique.